



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2013

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le mardi 2 juillet 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel CHARPENAY à Michel BACCONNIER – Alain CACALY à David CICALA – Rahma KHADRAOUI à Grégory COIN – Fabienne ALPHONSINE à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Yannis BURGAT à Andrée LIGONNET – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO

Absent excusé : Franck FERRANTE

Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET – Isabelle BALLE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2013.07.08 08

OBJET : Signature des marchés publics de service suite à la procédure d'appel d'offre lancée pour le transport en autocar ou minibus de personnes

Madame Nicole MAUCLAIR, Adjointe déléguée à la commande publique, rappelle aux membres du conseil municipal qu'une prestation de service relative au transport de personnes en autocar ou minibus est nécessaire notamment dans le cadre du ramassage scolaire, du transport des élèves pour les activités scolaires et extra scolaires, du transport d'enfants et d'adultes dans le cadre des activités du Centre Social, ainsi que pour tout autre transport de personnes dans le cadre de l'activité communale.

Les contrats conclus précédemment arrivant à échéance au 1^{er} septembre 2013, un nouvel appel d'offre ouvert a été lancé afin de pouvoir satisfaire les besoins de la collectivité.

Les prestations seront réparties en deux lots, traités par marché séparé :

Lot 1 : transport des élèves dans le cadre des activités scolaires et extra scolaires

Lot 2 : transport occasionnel de personnes

Afin d'assurer efficacement et rapidement les prestations de transports dont le rythme et l'étendue n'est pas quantifiable à ce jour, il est proposé de recourir pour chacun des lots à un marché à bons de commande, selon l'article 77 du Code des marchés publics.

Cette consultation a été passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 40, 57, 58 et 59 du Code des marchés publics ; les montants minimum et maximum sont les suivants pour la période initiale du marché ainsi que pour les deux périodes successives de reconduction de un an :

Lots	Montant annuel minimum HT	Montant annuel maximum HT
Lot n° 1	20 000 €	50 000 €
Lot n° 2	20 000 €	60 000 €

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant nouveau Code des marchés publics,

Vu l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,

Vu la décision de la commission d'appel d'offre réunie le lundi 1^{er} juillet 2013 d'attribuer les marchés à la société CARS FAURE pour le lot 1 et 2,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés afférents avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres et les bons de commande correspondants ainsi que tous les documents utiles à l'aboutissement de ces marchés**
- **DIT que les financements nécessaires seront imputés à l'article 6247 du budget fonctionnement de la commune**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 10 juillet 2013.

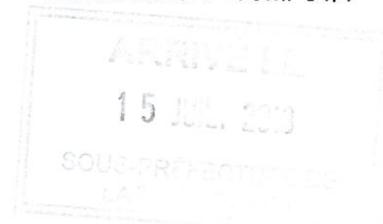
Publication et transmission en sous-préfecture le 11 JUIL. 2013

Le Maire,

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.



RAPPORT DE PRÉSENTATION ARTICLE 79 DU CMP

A- IDENTIFIANTS

Collectivité ou Etablissement concerné :

Mairie de Saint Quentin Fallavier
BP 9
38295 Saint Quentin Fallavier Cedex
Correspondant : Monsieur Le Maire

Objet du contrat :

Transports en autocar ou mini bus de personnes
Le présent appel d'offre concerne le transport en autocar ou minibus de personnes (adultes et enfants) pour diverses activités scolaires, extra-scolaires, sociales, communales et autres.
Marché à bons de commande Avec mini et maxi et un opérateur économique

Décomposition en Tranches et Lots :

Lot 1 : Transport des élèves dans le cadre des activités scolaires et extra scolaires
Le montant total des commandes pour la durée initiale du lot est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit :

Seuil minimum : 20 000,00 Euros H.T.

Seuil maximum : 50 000,00 Euros H.T.

Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction.

Lot 2 : Transports occasionnels de personnes

Le montant total des commandes pour la durée initiale du lot est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit :

Seuil minimum : 20 000,00 Euros H.T.

Seuil maximum : 60 000,00 Euros H.T.

Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction.

Mode d'attribution du contrat :

Attribution en marchés séparés.

Titulaire(s) du contrat :

Lot 1 :
CARS FAURE sis à 38540 VALENCIN

Lot 2 :
CARS FAURE sis à 38540 VALENCIN



B- DÉFINITION DES BESOINS À SATISFAIRE ET MONTANT PRÉVU DE L'OPÉRATION

Les besoins à satisfaire sont tous compris au(x) présent(s) contrat(s).

C- ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU CONTRAT

Déroulement prévu :

Les marchés sont conclus pour une période initiale de 1 an(s) à compter du 01/09/13 jusqu'au 31/08/14.
Les marchés sont reconductibles pour 2 périodes de un an.

Modalités de financement :

Budget propre de la collectivité (section fonctionnement)

D- MOTIVATION DU CHOIX DU MODE DE PASSATION ADOPTÉ

Procédure choisie :

Appel d'offres ouvert Articles 33 3^{al.} et 57 à 59 du CMP

E- DESCRIPTION DU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE SUIVIE

Organe(s) de publication des annonces :

B.O.A.M.P.
Journal Officiel de l'Union Européenne

Détail du déroulement de la procédure :

Date d'envoi à la publication : Le 30/04/2013
Date limite de réception des offres : Le 14/06/2013
Délai de validité des offres : 120 Jours
Nombre d'offres reçues : voir le registre des dépôts
Date de décision des candidatures : Le 17/06/2013
Date de jugement des offres : Le 01/07/2013
Délibération autorisant la signature du (des) contrat(s) : n° 2013.07.08 13 en date du 08/07/2013



Informations sur la dématérialisation de la procédure :

Adresse de téléchargement du DCE : www.st-quentin-fallavier.fr

Adresse d'envoi des plis : www.marches-publics.info

Le représentant du pouvoir adjudicateur a offert un accès libre, direct et complet aux documents de consultation.

Le représentant du pouvoir adjudicateur préconise la transmission des plis par voie électronique. Il accepte cependant les plis adressés par d'autres moyens.

Autres précisions :

Voir en outre :

Le procès-verbal et le rapport d'ouverture des offres.

**F- CRITÈRES, CANDIDATS RETENUS
ET MOTIFS DU CHOIX DE L'OFFRE RETENUE**

Critères de choix :

Les critères de jugements des offres, sont pondérés de la manière suivante :

1- Prix des prestations au vu de la simulation de commandes pour chaque lot (pondération : 50%)

2- Valeur technique au vu du mémoire technique dont le cadre est joint au Dossier de Consultation qui analysera les points suivants (pondération : 30%)

- les moyens : en matériel (nombre de cars et leur capacité), en personnel (effectifs chauffeurs, désignation d'un interlocuteur privilégié, formation continue des chauffeurs) - 8 points
- les moyens mis en oeuvre pour assurer une continuité de service et permettre l'adaptabilité aux aléas du service (panne d'un véhicule, retard de retour du car) - 12 points

3- Prise en compte du développement durable jugées au regard des réponses apportées au questionnaire dont le cadre est joint au Dossier de Consultation (pondération : 20%)

- la flotte de véhicules (6 points)
- entretien et nettoyage de la flotte (5 points)
- flotte alternative (3 points)
- formation des personnes (6 points)

Candidats retenus et motifs de ce choix :

Lot 1 : CARS FAURE

Lot 2 : CARS FAURE



Motif du choix du titulaire :

Voir le procès-verbal et le rapport de jugement des offres.

G- CANDIDATURES ET OFFRES NON RETENUES ET MOTIF DE REJET

Offres non retenues (noms et motif de rejet) :

Voir le procès-verbal et le rapport de jugement des offres.

**H- JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS ÉVENTUELLES AUX
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES APPLICABLES**

Sans Objet

I- ORIGINE DES FOURNITURES

Sans Objet

J- INFORMATIONS RELATIVES À LA SOUS-TRAITANCE

Sans Objet

*A Saint Quentin Fallavier,
Le 1^{er} juillet 2013*

Le représentant du pouvoir adjudicateur



Madame Nicole MAUCLAIR
Adjointe déléguée à la commande
publique